

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Compte-rendu – Séance du 24 mars 2025

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 24 mars 2025 (14h30)

Lieu : Mairie de Plozévet

Participation : 16 membres dont 14 membres présents (P) et 2 membres représentés (R)

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P		
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET		P	
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT		P	
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN		P		
	M. Éric JOUSSEAUME		P		
Usagers	M. Yves KERISIT		P		
	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		X	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P		
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	R		
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X	
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	P			
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R		
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			Excusée	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		P		

Pouvoir :

- Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN
- Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne à Olivier Gallet représentant de la DDTM du Finistère

Personnes invitées :

- Jean CAUSSE (bureau d'étude Transcender)
- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

Ordre du jour :

- Présentation du diagnostic de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé
- Examen des enjeux et du programme de travail du schéma directeur de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 du bassin Loire Bretagne
- Examen des enjeux et du programme de travail du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2028-2033 du bassin Loire Bretagne
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Diaporamas de la réunion
- Délibération N°012025 portant sur le diagnostic de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé
- Avis N°012025 portant sur les enjeux du SDAGE 2028-2033 du bassin Loire Bretagne
- Avis N°022025 portant sur les enjeux du PGRI 2028-2033 du bassin Loire Bretagne

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2024,
- présente l'ordre du jour.

DIAGNOSTIC DE L'AZOTE A HAUTE RESOLUTION SPATIALE SUR LES BASSINS SITUES EN AMONT DE L'ESTUAIRE DE LA RIVIERE DE PONT-L'ABBE

Tifenn Neveu présente le contexte de l'étude. Considérant :

- l'état écologique de la masse d'eau de transition de la rivière de Pont-l'Abbé (FRGT14 : état médiocre, en raison du développement des algues vertes),
- la disposition 10A-2 du SDAGE Loire-Bretagne portant sur l'établissement d'un programme de réduction des flux d'azote de printemps et d'été sur les sites sujets à la prolifération des algues vertes sur vasières.
- l'objectif du SAGE Ouest-Cornouaille : « limiter le développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques »,
- les conclusions de l'étude régionale IMPRO (Impact du sédiment sur la PROlifération des macroalgues sur vasières), présentées à la CLE le 10 octobre 2022,

OUESCO s'est engagé dans un projet visant la réduction des flux d'azote sur les bassins versants situés en amont de la vasière de la rivière de Pont-l'Abbé.

Tifenn Neveu présente la méthodologie et les résultats de la phase 1 du projet. Réalisé, en régie au cours de l'année 2023, ce travail a permis d'identifier 6 sous bassins prioritaires situés en tête de bassin versant (soit 28% du bassin de l'estuaire et 41.5 km de cours d'eau).

La phase 2 du projet a été confié au bureau d'étude Transcender. Jean Causse présente la méthodologie et les résultats du diagnostic de l'azote à haute résolution spatiale réalisé sur les sous-bassins versants identifiés en phase 1.

- Sur la tête de bassin versant de Pont-l'Abbé, en fixant un seuil de zone prioritaire [N03-] > 30 mg/l, 34% du flux est produit par 16% de la surface.
- Sur la tête de bassin versant de Pont-l'Abbé, en fixant un seuil de zone prioritaire [N03-] > 29.6 mg/l, 47% du flux est produit par 34% de la surface.
- Sur la tête de bassin versant de Tréméoc, en fixant un seuil de zone prioritaire [N03-] > 30 mg/l, 26% du flux est produit par 17% de la surface.

Thomas Picheral indique que la phase 3 du projet consistera à définir un plan territorialisé de réduction des flux d'azote à l'échelle des zones ciblées en phase 2. Il est précisé qu'en considération du mouvement de personnel sur le poste de technicien en agro-environnement, il sera difficile d'intégrer ce plan d'action dès la première année de mise en œuvre de l'accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

Observations des membres de la CLE :

1. *Loïc Henaff demande des précisions sur le niveau de résolution spatiale des analyses.*
2. *Éric Jousseau s'interroge sur l'influence des variations de débit sur les résultats du diagnostic.*
3. *Jean-Louis Buannic demande des précisions sur les concentrations en nitrates observées sur les autres bassins versants pour établir un référentiel.*
4. *Yves Canevet précise que le développement des algues vertes impacte l'activité conchylicole de la ria.*
5. *Philippe Stephan demande des précisions sur l'impact de la station d'épuration de Plogastel Saint-Germain.*
6. *Christian Loussouarn demande s'il existe un lien établi entre les blooms de phytoplancton toxique observés dans les eaux côtières et les flux d'azote.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Jean Causse indique qu'en absence de contributeurs les analyses sont réalisées tous les 100 m. Ce niveau de résolution spatiale s'est avéré pertinent à l'occasion du calibrage de la méthodologie.*
2. *Jean Causse explique que les profils restent sensiblement stables indépendamment de la saison hydrologique.*
3. *Jean Causse indique que les concentrations observées aux exutoires des zone d'études (21.9 mg/l pour Pont-l'Abbé, 25.3 mg/l pour le Lanvern et 29.6 mg/l pour le Tréméoc) se situent dans une moyenne basse en comparaison aux autres « bassins algues vertes » diagnostiqués.
Thomas Picheral précise que la morphologie de l'estuaire rend le milieu récepteur particulièrement vulnérable au développement des algues vertes.*
4. *Éric Jousseau rappelle que l'objectif consiste à réduire le développement des algues vertes en objectivant la localisation des sources de pollutions.
Thomas Picheral rappelle les enjeux écologiques et l'objectif de retour au bon état de la masse d'eau.*
5. *Jean Causse indique que le rejet de la station n'a pas été mesuré directement, en raison d'un défaut d'information sur le déplacement du point de rejet. Cependant, la comparaison des analyses en amont et en aval montre que la station d'épuration n'a pas d'impact significatif sur les concentrations en nitrates du cours d'eau..*

6. *Tifenn Neveu explique que les blooms de phytoplancton sont en partie liés aux excédents d'éléments nutritifs dans le milieu et notamment aux flux d'azote terrigène. Pour agir sur la réduction le développement des microalgues et des macroalgues il faut agir sur les bassins versants.*

Yves Canévet indique qu'il serait intéressant de réaliser une étude de la courantologie de la ria.

Bernard Trebern indique que Pierre Molo (biologiste marin – spécialiste du plancton) a documenté l'effet des pesticides sur l'équilibre du peuplement de phytoplancton (réduction du phytoplancton utile et augmentation du phytoplancton toxique).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, la CLE valide les conclusions du diagnostic de l'azote sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.

La CLE demande à être associée à la définition du plan territorialisé de réduction des flux d'azote.

ENJEUX ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU SDAGE 2028-2033 DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

Thomas Picheral rappelle l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne et présente les étapes et le calendrier de la révision du SDAGE.

La CLE est invitée à rendre un avis sur les 7 enjeux définis par le comité de bassin avant le 25 mars 2025.

→ Enjeu 1 : Climat

La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

→ Enjeu 2 : Connaissance

La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

→ Enjeu 3 : Gouvernance

Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

→ Enjeu 4 : Les milieux aquatiques

La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

→ Enjeu 5 : Quantité

La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

→ Enjeu 6 : Qualité

Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

→ Enjeu 7 : Littoral

La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Observations des membres de la CLE :

1. *Jean Louis Buannic demande des précisions sur la notion de régénération du cycle de l'eau.*
2. *Philippe Stephan signale que le niveau des nappes de l'Ouest-Cornouaille est inquiétant.*
3. *Loic Henaff indique que dans le cadre de cette consultation, la CLE du SAGE de la baie de Douarnenez a insisté sur les enjeux de santé publique.*
4. *Lenny Gouedic alerte sur les quantités importantes de macro-déchets plastiques observés au niveau des étangs littoraux de la baie d'Audierne.*
5. *Thomas Picheral rappelle que la CLE a porté plainte contre X en février 2023 auprès du procureur de la République suite aux échouages de granulés plastiques industriels.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral explique que l'hydrologie régénérative consiste à aménager les bassins versants pour ralentir l'eau, infiltrer, stocker (dans les sols et la végétation) et évapotranspirer.*
2. *Éric Jousseaume confirme la situation tout en indiquant que le ressenti des habitants est très différent. Thomas Picheral explique que la fin du mois de mars marque le début de la période de vidange des nappes. Le niveau actuel du piézomètre de Landudec est comparable au niveau enregistré en 2022 à la même période. Olivier Gallet indique que les débits des cours d'eau sont actuellement proches de la normale.*
4. *Thomas Picheral explique que la majorité de ces déchets sont apportés par la mer. L'échouage de macrodéchets sur les plages est un enjeu ciblé par le SAGE Ouest-Cornouaille. Michel Burel observe que les opérations de nettoyage de plage se sont multipliées au cours des dernières années mais explique que les collectes ne couvrent pas les espaces arrière dunaires. Bernard Trebern indique que les nettoyages de marais peuvent occasionner un dérangement pour l'avifaune. Éric Jousseaume préconise le développement d'opérations de sensibilisation pour responsabiliser les habitants. C'est le sens des opérations portée par OUESCO : « Ne rien jeter, Ici commence la mer », « Pour protéger l'eau, Ne balance pas ton mégot ».*
5. *Jean-Louis Buannic explique que le dossier a été classé sans suite et indique que Vigipol a depuis conventionné avec le Cedre.*

Après avoir délibéré, la CLE émet un avis favorable sur les enjeux et le programme de travail du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033 assorti des observations suivantes :

→ Enjeu 1 : Climat

La CLE insiste sur la nécessité d'adopter une approche globale et d'investir dès à présent dans des « actions sans regret » concourant à la régénération du cycle de l'eau.

→ Enjeu 2 : Connaissance

Considérant le rôle donné aux CLE, pour objectiver les décisions territoriales de répartition de l'eau et accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire, la CLE insiste sur la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour améliorer la connaissance dans le cadre d'analyse « Hydrologie-Milieus-Usages-Climat ».

La CLE souligne les difficultés auxquelles elle est confrontée pour connaître les volumes d'eau prélevés par l'agriculture et les usages effectifs de l'eau distribuée par le réseau public d'eau potable.

La CLE souligne par ailleurs la nécessité d'améliorer la connaissance sur l'impact des pollutions sur la santé humaine.

→ Enjeu 3 : Gouvernance

La CLE salue la reconnaissance du bassin versant comme échelle appropriée de la concertation et de la CLE comme acteur important du territoire, clef de voute de la planification.

La CLE insiste sur la nécessité d'associer les CLE dès l'émergence des projets territoriaux structurants et regrette que sa reconnaissance en tant que personne publique associée ne soit pas intégrée au décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif au SAGE.

→ Enjeu 4 : Les milieux aquatiques

La CLE souligne que la préservation et la restauration du cycle naturel de l'eau constituent le premier levier d'actions pour répondre aux différents enjeux. Les solutions fondées sur la nature doivent être au centre des politiques publiques et s'appliquer sur le l'ensemble du bassin.

En complément des pistes d'actions présentées, la CLE insiste sur l'importance de la gestion intégrée des eaux pluviales.

→ Enjeu 5 : Quantité

La CLE réaffirme l'importance du respect les priorités d'usages de l'eau et insiste sur la nécessité de penser les actions de sobriété, les opérations de génie écologique fondées sur la nature et le respect des capacités d'accueil des territoires comme un préalable.

La CLE rappelle ici la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour conduire des analyses HMUC sur les bassins côtiers situés en dehors des territoires en tension quantitative.

→ Enjeu 6 : Qualité

La CLE réaffirme l'importance du principe de réduction des pollutions à la source et insiste sur la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour animer de nouveaux réseaux de suivi de la qualité de l'eau sur les paramètres micropolluants (pesticides, PFAS, ...) et microplastiques.

La CLE rappelle la nécessité de faire appliquer la réglementation en vigueur. La CLE évoque plus précisément l'application des arrêtés de protection de captage.

La CLE s'inquiète des difficultés auxquelles sont confrontées les gestionnaires de captages prioritaires pour obtenir le droit de préemption pour la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine.

→ Enjeu 7 : Littoral

La CLE réaffirme l'importance d'une approche intégrée terre-mer (continuum bassin versant, estuaire, mer) et insiste sur la nécessité d'améliorer la connaissance de l'impact des apports d'eau douce (quantité et qualité) sur le phytoplancton et les écosystèmes côtiers.

La CLE souligne que la préservation et la restauration des espaces intertidaux doivent être étudiées partout où cela s'avère possible.

ENJEUX DU PGRI 2028-2033 DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

Thomas Picheral rappelle le cadre de la directive européenne « inondation » du 23 octobre 2007 et indique que le bassin de l'Ouest-Cornouaille est concerné par le Territoire à Tisques importants d'Inondation (TRI) « Quimper – Littoral Sud Finistère ». 7 500 personnes sont exposées à un risque de submersion marine sur le littoral du Sud-Finistère.

La CLE est invitée à rendre un avis sur les enjeux du PGRI 2028-2033 avant le 25 mars 2025.

→ Enjeu 1 :

Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?

→ Enjeu 2 :

Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

→ Enjeu 3 :

Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

→ Enjeu 4 :

Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Observations des membres de la CLE :

1. *Éric Jousseume observe une augmentation des infiltrations d'eau salé dans les nappes.*

Après avoir délibéré, la CLE émet un avis favorable sur les questions importantes, calendrier et programme du PGRI Loire-Bretagne 2028-2033 assorti des observations suivantes :

→ Enjeu 1 :

La CLE insiste sur la nécessité d'être systématiquement associée aux projets de révision des documents d'urbanisme, de création ou de révision de plans de prévention des risques (PPR) et de création ou de révision des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

→ Enjeu 2 :

La CLE insiste sur la nécessité de considérer la gestion des inondations à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Pour accompagner la mise en œuvre d'actions de solutions résilientes, le PGRI doit encourager une approche plus ouverte sur des aménagements qui présentent un impact positif systémique (bocage, gestion des zones humides, gestion des écoulements). Ces actions sont aujourd'hui souvent freinées par une approche thématique en silo (biodiversité, inondations, pollutions diffuses) ou sous le prisme d'une analyse coût/bénéfice qui ne valorise pas leurs bénéfices transversaux.

La CLE souligne par ailleurs que l'augmentation du risque d'inondation est à ce jour plus le fait de l'urbanisation que d'une évolution des aléas liée au changement climatique.

→ Enjeu 3 :

La CLE salue la mise en place du dispositif Litto'Risques qui associe l'Université de Bretagne Occidentale, le Cerema et le département du Finistère pour apporter une assistance technique aux collectivités sur le risque de submersion marine et d'érosion côtière.

→ Enjeu 4 :

La CLE propose de coupler l'information sur les plans familial de mise en sûreté (PLMS) aux diagnostics de vulnérabilité qui sont mis en œuvre sur les territoires.

QUESTIONS DIVERSE

Thomas Picheral porte à la connaissance des membres de la CLE les projets locaux pouvant impacter l'atteinte des objectifs du SAGE :

→ Projet d'arrêté préfectoral portant mesure conservatoire dans l'attente de régulariser la situation administrative de l'installation de pompage de l'EARL Kaandorp dans l'étang de Saint Vio sur la commune de Tréguennec

. Thomas Picheral et Olivier Gallet rappellent l'historique du dossier.

Le prélèvement vise l'irrigation agricole et représente un volume moyen annuel 100 000 m³/ an sur la période mars / octobre. La station de pompage se situe dans la zone naturelle de la baie d'Audierne, classée Natura 2000 et labellisé Ramsar en amont de la zone humide du Loc'h Ar Stang. Le secteur est également intégré à la zone d'action prioritaire pour l'Anguille.

Le 1^{er} janvier 2022, la convention signée entre l'Earl Kaandorp et le Conservatoire du littoral (propriétaire) est arrivée à échéance.

Le 28 juin 2022, compte tenu des niveaux exceptionnellement bas de l'étang, OUESCO demande des précisions sur la légalité du prélèvement. Après recherche, la DDTM constate l'absence de déclaration.

Le 3 mars 2023, un arrêté préfectoral de mise en demeure de régularisation du prélèvement avant le 31 mai 2023 est adressé à l'EARL Kaandorp.

Considérant la poursuite du pompage et suite aux plaintes de trois associations environnementales, une procédure judiciaire est ouverte à l'encontre de l'EARL Kaandorp pour non-respect de l'arrêté de mise en demeure et pompage sans autorisation.

Le 8 octobre 2024, un arrêté préfectoral fixant une d'astreinte de 250 € par jours de pompage a été pris, conduisant à la mise sous scellé de l'installation.

En janvier 2025, l'EARL Kaandorp s'est engagée à déposer un dossier d'autorisation de pompage incluant une étude d'impact.

En considération de l'engagement, le Conservatoire du littoral donne son accord à la réalisation d'un prélèvement provisoire. Un projet d'arrêté préfectoral portant mesure conservatoire a été présenté au CODERST le 20 mars 2025.

. Olivier Gallet détaille le contenu du projet de texte.

Le projet d'arrêté conservatoire prévoit une autorisation provisoire de prélèvement de 40 000 m³ entre le 15 mars et le 15 Juillet 2025 pour l'irrigation des cultures de bulbes, sous réserve du respect du débit réservé à l'aval de l'étang. Ce dispositif est renouvelable une fois dans l'attente de la finalisation du dossier d'autorisation.

→ Réalisation de deux passages busés pour les engins agricoles à Pouldreuzic

Thomas Picheral explique que le projet se situe sur la tête de bassin versant du ruisseau de Kergalan et émet des réserves techniques sur l'opération de curage mécanique de 30 cm décrit dans le projet.

→ Passage des concurrents du trail des Salamandres dans le Goyen, sous la RD 143, le 1^{er} mai 2025 sur la commune de Pouldergat

Thomas Picheral rappelle qu'au cours de la séance du 3 avril 2023, la CLE s'était inquiétée de l'impact du passage des concurrents dans la rivière et avait formulé le souhait de la tenue d'une réunion avec OUESCO, la DDTM et l'association organisatrice du trail.

A posteriori de l'édition 2024, cette réunion technique a permis la validation des mesures de réduction suivantes : participation limitée à 400 personnes, réduction de longueur et de la largeur du parcours en rivière (passage de 150 m à 90 m de long et passage de 2 m à 1 m de large), installation de tapis de protection des berges.

En séance du 24 juin 2024, tout en reconnaissant l'intérêt des mesures proposées par l'association organisatrice, considérant la sensibilité écologique du tronçon, la CLE préconise la tenue d'une nouvelle réunion pour rechercher des solutions d'évitement.

L'édition 2025 s'est tenue en application des mesures de réduction sans qu'une nouvelle réunion ait pu être organisée.

Observations des membres de la CLE :

1. *Bernard Trebern indique que les effectifs de vanneaux Vanneau huppé nicheurs sont en augmentation cette année sur la zone de Loch Ar Stang en 2025 (8 couples en 2025 contre 2 en 2024).*
2. *Philippe Stephan demande si l'astreinte financière de 250 €/jour sera demandée à l'EARL Kaandorp.*
3. *Éric Jousseau demande l'organisation nouvelle réunion entre les services de l'Etat, OUESCO et les organisateurs du trail des Salamandres en amont de l'édition 2026 pour rechercher des mesures d'évitement.*

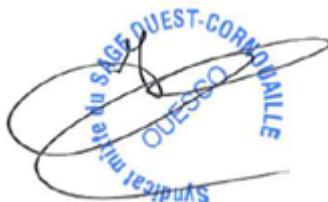
Observations des membres de la CLE :

2. *Olivier Gallet explique que cette atteinte s'applique seulement en cas de pompage sur la période de mise sous scellé des installations.*

La séance est levée par Monsieur le Président à 16h30.

Fait à Tréguennec,
le 25 avril 2025

Éric JOUSSEAUME
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 24 mars 2025 – Mairie de Plozévet



DELIBERATION n°0125

Portant sur le diagnostic de l'azote à haute résolution spatiale sur les bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé

Date de la convocation : 20 février 2025 Membres en exercice : 26, Membres présents : 14 , Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 16

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT	P	
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN	P	
M. Éric JOUSSEAUME		P		
	M. Yves KERISIT	P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		X
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	R	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	P	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			Excusée
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		P	

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Thomas PICHERAL (Directeur de OUESCO et animateur du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Technicienne SAGE - OUESCO)
- Jean Causse (société Transcender)

Considérant, l'état écologique « médiocre » de la masse d'eau de transition (FRGT14) de la rivière de Pont-l'Abbé.

Vu, la disposition 10 A-2 du SDAGE Loire-Bretagne portant sur l'établissement d'un programme de réduction des flux d'azote de printemps et d'été sur les sites sujets à la prolifération des algues vertes sur vasières.

Vu, l'objectif du SAGE Ouest-Cornouaille visant à limiter le développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques.

Considérant, l'étude régionale IMPRO (Impact du sédiment sur la Prolifération des macroalgues sur vasières).

Monsieur le Président de la CLE de l'Ouest-Cornouaille indique, que dans le cadre du contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2020-2022, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) a engagé un projet visant la réduction des flux d'azote sur les bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.

CT 2023 2025	2023	Volet étude	Phase 1 : Identification des sous bassins versants contributeurs
	2024		Phase 2 : diagnostic azote à très haute résolution spatiale
	2025		Phase 3 :Elaboration d'un plan territorialisé de réduction des flux d'azote
AT 2026 2028	2026	Volet opérationnel	Animation du plan territorialisé de réduction des flux d'azote
	2027		
	2028		

A ce stade, les membres de la CLE disposent des trois rapports d'étude correspondant à la réalisation de la phase 2 :

- Le diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau sur la tête de bassin versant du ruisseau de Lanvern
- Le diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau sur la tête de bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé
- Le diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau sur la tête de bassin versant du ruisseau de Tréméoc

Après avoir délibéré, **la Commission Locale de l'Eau, valide les résultats du diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau sur les têtes de bassins versants du ruisseau de Lanvern, de la rivière de Pont-l'Abbé et du ruisseau de Tréméoc.**

En outre, la CLE demande à être associée à la définition du plan territorialisé de réduction des flux d'azote sur les bassins versants situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.

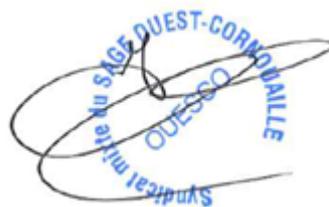
<i>Pour : 16</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i>
--

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,

CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 24 mars 2025 – Mairie de Plozévet



AVIS n°01025

portant sur les enjeux du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033

Date de la convocation : 20 février 2025
Membres en exercice : 26, Membres présents : 13, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 15

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT	P	
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
		M. Jean-Paul COZIEN		X
Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P		
	M. Yves KERISIT	P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		X
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme. Virginie HERVIEUX	R	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEU		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		X
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	P	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			X
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		P	

Pouvoirs :

- La préfète coordinatrice de bassin à la DDTM du Finistère
- Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Thomas PICHERAL (Directeur de OUESCO et animateur du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Technicienne SAGE - OUESCO)
- Jean Causse (société Transcender)

CONTEXTE

Le bassin Loire-Bretagne occupe 28% du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire, les bassins de la Vilaine et des côtiers Bretons ainsi que les bassins côtiers Vendéens et du Marais poitevin.

Depuis de nombreuses années, les milieux aquatiques sont dégradés par le développement des activités humaines et par l'aménagement du territoire. Des efforts ont été faits, des résultats ont été obtenus, mais seulement un quart environ des eaux de surfaces sont évaluées en bon état. Sur de nombreux territoires la gestion de l'eau n'est pas à l'équilibre du fait des prélèvements, des pollutions, de la disparition des zones humides et d'éléments paysagers comme les talus et les haies.

Désormais le dérèglement climatique renforce la pression sur les milieux aquatiques rendant encore plus nécessaire, la mise en œuvre d'une politique de l'eau ambitieuse et partagée pour façonner les territoires habitables de demain.

Approuvé le 18 mars 2022, le SDAGE Loire-Bretagne en vigueur couvre la période 2022-2027.

Le comité de bassin Loire-Bretagne lance la procédure de mise à jour du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux) pour la période 2028-2033. Cette procédure se déroule en trois étapes :

- Identification des enjeux auxquels devra répondre le SDAGE
- Mise à jour de l'état des lieux des masses d'eau du bassin
- Elaboration du projet de SDAGE et de son programme de mesures.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille est consultée sur la première étape et est invitée à rendre un avis sur les 7 enjeux définis par le comité de bassin avant le 25 mars 2025.

Pour formuler son avis, la CLE dispose de la version « projet » du document intitulé « Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne 2028-2033 ».

- Enjeu 1 : Climat
La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- Enjeu 2 : Connaissance
La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures
- Enjeu 3 : Gouvernance
Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
- Enjeu 4 : Les milieux aquatiques
La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
- Enjeu 5 : Quantité
La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
- Enjeu 6 : Qualité
Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- Enjeu 7 : Littoral
La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive du document.

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau émet un avis FAVORABLE sur les enjeux et le programme de travail du SDAGE Loire-Bretagne 2028-2033** assorti des observations suivantes :

→ Enjeu 1 : Climat

La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

La CLE insiste sur la nécessité d'adopter une approche globale et d'investir dès à présent dans des « actions sans regret » concourant à la régénération du cycle de l'eau.

→ Enjeu 2 : Connaissance

La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

Considérant le rôle donné aux CLE, pour objectiver les décisions territoriales de répartition de l'eau et accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire, la CLE insiste sur la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour améliorer la connaissance dans le cadre d'analyse « Hydrologie-Milieus-Usages-Climat ».

La CLE souligne les difficultés auxquelles elle est confrontée pour connaître les volumes d'eau prélevés par l'agriculture et les usages effectifs de l'eau distribuée par le réseau public d'eau potable.

La CLE souligne par ailleurs la nécessité d'améliorer la connaissance sur l'impact des pollutions sur la santé humaine.

→ Enjeu 3 : Gouvernance

Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

La CLE salue la reconnaissance du bassin versant comme échelle appropriée de la concertation et de la CLE comme acteur important du territoire, clef de voute de la planification.

La CLE insiste sur la nécessité d'associer les CLE dès l'émergence des projets territoriaux structurants et regrette que sa reconnaissance en tant que personnes publiques associées ne soit pas intégrée au décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif au SAGE.

→ Enjeu 4 : Les milieux aquatiques

La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

La CLE souligne que la préservation et la restauration du cycle naturel de l'eau constituent le premier levier d'actions pour répondre aux différents enjeux. Les solutions fondées sur la nature doivent être au centre des politiques publiques et s'appliquer sur le l'ensemble du bassin.

En complément des pistes d'actions présentées, la CLE insiste sur l'importance de la gestion intégrée des eaux pluviales.

→ Enjeu 5 : Quantité

La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

La CLE réaffirme l'importance du respect des priorités d'usages de l'eau et insiste sur la nécessité de penser les actions de sobriété, les opérations de génie écologique fondées sur la nature et le respect des capacités d'accueil des territoires comme un préalable.

La CLE rappelle ici la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour conduire des analyses HMUC sur les bassins côtiers situés en dehors des territoires en tension quantitative.

→ Enjeu 6 : Qualité

Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

La CLE réaffirme l'importance du principe de réduction des pollutions à la source et insiste sur la nécessité de disposer de moyens humains et financiers pour animer de nouveaux réseaux de suivi de la qualité de l'eau sur les paramètres micropolluants (pesticides, PFAS, ...) et microplastiques.

La CLE rappelle la nécessité de faire appliquer la réglementation en vigueur. La CLE évoque plus précisément l'application des arrêtés de protection de captage.

La CLE s'inquiète des difficultés auxquelles sont confrontées les gestionnaires de captages prioritaires pour obtenir le droit de préemption pour la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine.

→ Enjeu 7 : Littoral

La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

La CLE réaffirme l'importance d'une approche intégrée terre-mer (continuum bassin versant, estuaire, mer) et insiste sur la nécessité d'améliorer la connaissance de l'impact des apports d'eau douce (quantité et qualité) sur le phytoplancton et les écosystèmes côtiers.

La CLE souligne que la préservation et la restauration des espaces intertidaux doit être étudié partout où cela s'avère possible.

<p><i>Pour : 15</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>

Éric Jousseaume

Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 24 mars 2025 – Mairie de Plozévet



AVIS n°02025

portant sur les enjeux du Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
Loire-Bretagne 2028-2033

Date de la convocation : 20 février 2025 Membres en exercice : 26, Membres présents : 13, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 15
--

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	P	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET	P	
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT	P	
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN		X
M. Éric JOUSSEAUME		P		
	M. Yves KERISIT	P		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H		X
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme. Virginie HERVIEUX	R	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		X
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC	P	
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère		P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne			X
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé		P	

Pouvoirs :

- La préfète coordinatrice de bassin à la DDTM du Finistère
- Virginie HERVIEUX à Bernard TREBERN

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Thomas PICHERAL (Directeur de OUESCO et animateur du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Technicienne SAGE - OUESCO)
- Jean Causse (société Transcender)

CONTEXTE

Le bassin Loire-Bretagne comprend plus de 2 millions de personnes résidant en permanence dans des zones qui pourraient être touchées par des submersions marines ou des débordements de cours d'eau.

Afin de réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement, la directive européenne « inondation » du 23 octobre 2007 impose la réalisation :

- D'une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)
- D'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- D'une liste de territoires prioritaires, nommés territoires à risques importants d'inondation (TRI).

Approuvé le 15 mars 2022, le PGRI Loire-Bretagne en vigueur couvre la période 2022-2027 et doit être révisé pour la période 2028-2033.

Le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille est concerné par le TRI « Quimper – Littoral Sud Finistère ». 7 500 personnes sont exposées à un risque de submersion marine sur le littoral du Sud-Finistère.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Ouest-Cornouaille est consultée sur les enjeux, le calendrier et le programme de travail du PGRI 2028-2033 et est invitée à rendre un avis avant le 25 mars 2025.

Pour formuler son avis, la CLE dispose de la version « projet » du document intitulé « Question importante (enjeux) du bassin Loire-Bretagne 2028-2033 ».

- Enjeu 1 :
Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...)
- Enjeu 2 :
Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique
- Enjeu 3 :
Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Enjeu 4 :
Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive du document.

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Après avoir délibéré, la **Commission Locale de l'Eau émet un avis FAVORABLE sur les questions importantes, calendrier et programme du PGRI Loire-Bretagne 2028-2033** assorti des observations suivantes :

→ Enjeu 1 :

Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...)

La CLE insiste sur la nécessité d'être systématiquement associée aux projets de révision des documents d'urbanisme, de création ou de révision de plans de prévention des risques (PPR) et de création ou de révision des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

→ Enjeu 2 :

Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique

La CLE insiste sur la nécessité de considérer la gestion des inondations à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Pour accompagner la mise en œuvre d'actions de solutions résilientes, le PGRI doit encourager une approche plus ouverte sur des aménagements qui présentent un impact positif systémique (bocage, gestion des zones humides, gestion des écoulements). Ces actions sont aujourd'hui souvent freinées par une approche thématique en silo (biodiversité, inondations, pollutions diffuses) ou sous le prisme d'une analyse coût/bénéfice qui ne valorise pas leurs bénéfices transversaux.

La CLE souligne par ailleurs que l'augmentation du risque d'inondation est à ce jour plus le fait de l'urbanisation que d'une évolution des aléas liée au changement climatique.

→ Enjeu 3 :

Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

La CLE salue la mise en place du dispositif Litto'Risques qui associe l'Université de Bretagne Occidentale, le Cerema et le département du Finistère pour apporter une assistance technique aux collectivités sur le risque de submersion marine et d'érosion côtière.

→ Enjeu 4 :

Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

La CLE propose de coupler l'information sur les plans familiaux de mise en sécurité aux diagnostics de vulnérabilité qui sont mis en œuvre sur les territoires.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Éric Jousseume

Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

